Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_10-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

N° C16_10_2025_10 - Prise en compte de la liquidation de la Société d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) avec reprise du capital

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	10	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BALLAND Cyril), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MORIN Patrick, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_10-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

****

Prise en compte de la liquidation de la Société d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) avec reprise du capital

Vu la délibération du conseil communautaire relative à la prise de participation au capital de la société d'économie mixte « Deux-Sèvres Aménagement » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C19_05_2022_04 en date du 19 mai 2022 approuvant la demande de dissolution amiable et anticipée de la société d'économie mixte « Deux-Sèvres Aménagement » ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 17 décembre 2024 prononçant la liquidation judiciaire de la société d'économie mixte Deux-Sèvres Aménagement ;

Le rapport présenté lors de l'Assemblée générale extraordinaire a laissé apparaître un disponible de 627 538,45 € sur le capital initial de 800 000 €. Après déduction des honoraires de l'administrateur, soit 86 791,79 €, le solde à répartir entre actionnaires au prorata de leur part respective s'élevait à 540 746,66 €. Ainsi, la communauté de communes Mellois en Poitou se voit reverser un montant correspondant à 1,70% de ce dernier, représentant 9 192,69 €. Pour rappel, le montant de notre participation à cette SAEML était de 13 600 €.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ACTER la liquidation de la SAEML Deux-Sèvres Aménagement ;
- ACTER le versement de la part du capital restant au bénéfice de la communauté de communes Mellois en Poitou d'un montant de 9 192,69 € ;
- ACTER la perte en capital pour la communauté de communes Mellois en Poitou d'un montant de 4 407,31€ en autorisant l'enregistrement de l'ensemble des écritures comptables et patrimoniales ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Philippe CACLIN
8ème Vice-Président en charge du cycle de l'eau
20 oct. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
19 oct. 2025